

Conditions Générales de Réservation

- La réservation est définitive à réception du courrier de confirmation envoyé par le camping.
- Le contrat de réservation, dûment complété et signé, sera accompagné d'un règlement de 30 % du montant total du séjour à titre d'acompte, de 23€ de frais de dossier, ainsi que 5 % du montant total (options incluses) si vous souscrivez à l'assurance annulation interruption. Toute réservation sans acompte ne sera pas prise en compte.
- Solde du séjour : à régler 1 mois avant votre arrivée pour une location et le jour de votre arrivée pour un emplacement.
- Pour toute réservation de location effectuée moins d'un mois avant l'arrivée, la totalité du séjour sera réglé à la signature du contrat.
- Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucun remboursement ou déduction ne sera accordé en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée.
- Toute modification pouvant entraîner, ou non une variation du montant du séjour, doit être signalée dès que possible et au plus tard le jour de votre arrivée.
- La location d'hébergement à la semaine en juillet et août s'effectue du samedi 16 h au samedi 10 h.
- La location d'emplacement en juillet et août s'effectue du jour d'arrivée 14 h au jour du départ 12 h.
- La réservation est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- Le gestionnaire doit être avisé de tout retard afin de conserver votre location, il se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il restait sans nouvelles 24 h après la date prévue de votre arrivée. Aucun remboursement et/ou aucune réduction ne seront appliqués.
- La direction du camping se réserve le droit de changer l'emplacement indiqué sur la confirmation, et ce jusqu'au jour de votre arrivée.
- Lors de la réservation, des demandes particulières peuvent être formulées par le client. Toutefois, même si le Camping s'engage à apporter une attention particulière à ces demandes, nous ne pouvons garantir de les satisfaire.
- Pour les locations, une caution de 400 € est demandée à votre arrivée pour couvrir les éventuelles dégâts matériels. Celle-ci sera conservée le temps de l'intervention éventuelle et détruite après acquittement de la facture. Un mail vous avertira de sa destruction. En effet, en raison d'un grand nombre d'arrivées et départs au même moment, l'état des lieux ne pourra être effectué en votre présence. Le ménage n'est pas inclus dans nos tarifs, celui-ci devra être effectué par vos soins. La caution couvre également d'éventuels frais de ménage. Si celui-ci n'est pas fait correctement (si la location n'est pas prête à être relouée en l'état et nécessite le passage d'une femme de ménage), le coût facturé sera de 50 € pour un Bungalow Lodge, 70 € pour un MH 2 Pers., 90 € pour un MH 4 Pers., 130 € pour un MH 6 Pers. et 150 € pour un CHALET.
- Le non-respect du règlement intérieur du camping (affiché à l'accueil et disponible sur demande) entraîne l'annulation pure et simple des obligations du camping envers le locataire et lui permet de mettre fin au contrat à sa convenance et sans remboursement.
- Droit à l'image : Vous autorisez le camping, expressément et sans contrepartie, à utiliser sur tous supports publicitaires, les photos et/ou vidéos qui pourraient être prises au cours de votre séjour de vous ou de vos enfants. Dans le cas contraire, veuillez-nous le notifier par courrier recommandé en y joignant une copie de pièce d'identité de la (ou les) personne(s) concernée(s).
- Animaux : À l'entrée dans l'établissement, la carte de tatouage et le certificat de vaccination antirabique sera obligatoirement présentée. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de 1^{ère} CATÉGORIE « chiens d'attaques » (Pit-bulls) sont INTERDITS. Les chiens de 2^{ème} CATÉGORIE « de garde et de défense » (ROTTWEILLER ET TYPES), devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Article 211-5 du C.R.). Les animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- Le locataire doit être obligatoirement assuré en responsabilité civile.
- En cas de déclaration inexacte du demandeur, sur quelque point que ce soit, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal des Sables d'Olonne.
- En cas de litige et après nous avoir contacté, vous avez la possibilité de saisir un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi sont les suivantes : CM2C - 14 Rue St Jean - 75017 PARIS. Site internet : www.cm2c.net.

Assurance annulation et interruption - COVID 19 inclus

Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 5% du cout du séjour (avec un minimum de 15 €). En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande.

Le Camping La Michenotière ne saurait être tenu responsable des conditions générales de prise en charge et de remboursement.

J'ai bien pris connaissance des CGR et m'engage à les respecter pleinement.

Date : Signature :

*Ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter tout malentendu.
Nous vous remercions pour votre confiance. L'équipe de la Michenotière.*

Camping La Michenotière - 85560 LONGEVILLE SUR MER - Tél : 02 51 33 38 85
contact@lamichenotiere.fr - www.camping-la-michenotiere.fr

SARL au capital social : 37.000,00 € - SIRET 39143223400014 - RCS La Roche-sur-Yon B 391 432 234 - APE 5530Z

